

sources d'information auxquelles ces personnes pourraient avoir accès dans un cadre d'utilisation parfaitement protégé. On prévoit que quelques centaines de postes de travail pourraient être dotés d'une ou de plusieurs des fonctions suivantes, selon les besoins d'exploitation:

- toutes les fonctions bureautiques nécessaires;
- dossiers et communications du Ministère provenant du SDA et de NOCAMS;
- services de messagerie comme Télec et Envoy 100;
- bases de données externes par l'intermédiaire d'une liaison commutable;
- données détaillées relatives à un programme, au besoin;
- données sur la gestion centrale regroupées à partir des systèmes d'administration et de programmes;
- plans, budgets, revues et analyses des programmes.

Ces postes de travail remplaceront peu à peu les ordinateurs personnels, les machines de traitement de texte et les terminaux de bureau (comme les Kontakt de Mitel et les GRID) qui sont présentement en usage.

Les liaisons allant du système bureautique aux systèmes administratifs, aux systèmes des programmes, au SDA et au système NOCAMS seraient protégées de façon appropriée.

3) Systèmes de programmes

Cette catégorie comprendrait les systèmes destinés à l'immigration, aux affaires consulaires, au commerce, aux plans généraux, aux priorités et à la coordination. L'accès à ces systèmes se ferait à partir du même réseau de postes de travail que celui utilisé par le système bureautique, puisqu'en général, une personne qui désire obtenir des données détaillées sur un programme (comme le sous-ministre adjoint d'un secteur géographique) doit également avoir accès aux informations sur l'ensemble du Ministère.

4) Nocams

Ce système constituerait le lien principal entre les missions et l'Administration centrale. Une liaison directe serait également établie entre ce système, le SDA et le système bureautique, ce qui permettrait aux gestionnaires supérieurs de recevoir directement d'une mission des informations portant sur des questions qui n'exigent pas le plus haut niveau de sécurité.

5) Direction générale des relations commerciales spéciales (ESD)

Cette direction générale sera dotée d'un système biprocesseur qui permettra d'émettre directement chez le courtier en douane les licences d'importation. On ne voit pour l'instant aucune utilité à relier directement ce système à un autre. Cependant, certaines transmissions de résultats sommaires pourraient se faire électroniquement dans l'avenir.

6) Passeports

Dans ce domaine, l'exploitation s'est traditionnellement faite de manière autonome. On prévoit que cela continuera dans l'avenir, sans qu'il soit nécessaire d'établir un lien avec un autre système.